

Lettre ouverte de responsables de formations de master MEEF Arts plastiques à l'IGÉSR Jean Delpech De Saint Guilhem, à Mesdames Brigitte Flamand et Marie-Laure Lepetit, à l'ensemble des IGÉSR de la mission, à Caroline Pascal, cheffe de l'IGÉSR.

Contexte :

Le 05 juin 2020, en tant que responsables de parcours arts plastiques de master MEEF nous sommes nombreux à avoir reçu un courriel ayant pour objet : « questionnaire master MEEF arts plastiques ». Il émanait de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche qui est en charge d'une mission ministérielle sur le dessin et la photographie au collège. Il contenait un lien redirigeant vers ledit questionnaire en ligne et, en pièce jointe, une lettre de saisine datée du 24 décembre 2019 (en annexes).

Nous avons collégialement choisi de ne pas répondre à ce questionnaire intitulé « Dessin et master MEEF Arts plastiques » pour trois raisons principales :

1. Inadéquation de la démarche

Ce questionnaire en ligne et ce message ont été directement envoyés par courriel aux responsables de parcours MEEF arts plastiques. Aucune des règles de transmission par voie hiérarchique n'a été respectée. L'auteur de cette demande, au titre de l'IGÉSR, ne s'est pas adressé aux tutelles universitaires en charge des masters MEEF Arts plastiques (les Directeur-trice-s d'Inspé et les Président.e.s d'Universités).

Contacté par nos soins, le doyen du groupe des enseignements artistiques de l'inspection générale a répondu qu'il n'était pas informé du questionnaire qui nous était ainsi transmis et qu'il n'était pas impliqué dans cette mission, pas plus que ne l'était son collègue, également IGEN d'Arts plastiques.

Nos tutelles hiérarchiques (directions d'INSPE et présidences d'Universités) n'étant pas respectées dans leur indépendance et nos représentants disciplinaires au sein de l'inspection générale n'étant pas consultés en tant qu'experts des questions soulevées par cette enquête, il nous paraît institutionnellement impossible de répondre directement et individuellement à cette interpellation.

Les composantes universitaires - que représentent les INSPE et les départements Arts de la faculté - en charge des mentions MEEF Premier et Second degrés, ne peuvent accepter que soit ainsi directement envisagée la modification des contenus de formation initiale (ce que les questions permettent explicitement de déduire et ce qu'annonce la lettre de mission jointe à ce questionnaire), passant ainsi outre l'autonomie nécessaire et reconnue des Universités. Elles ne peuvent pas non plus accepter le discrédit implicitement porté par ces mêmes questions sur la qualité des formations qu'elles dispensent.

2. Invalidité scientifique de la démarche

Les modalités de cette enquête nous paraissent d'une rigueur scientifique insuffisante et elles ne respectent pas - à nos yeux - le cadre éthique qui prévaut à toute démarche de ce type, ce qui ne manque pas de surprendre et d'inquiéter quand elle émane de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche :

- les sondés ne sont pas informés du contexte général de cette enquête, à savoir sur quels diagnostics elle se fonde et dans quelles perspectives elle se place ;
- les questions, pour la plupart fermées, sans aucun ancrage didactique, sans ouverture réflexive, n'autorisent à se prononcer que de façon binaire selon une orientation clairement préétablie, déjà perceptible dans la lettre de saisine ;
- l'imprécision des questions laisse toutes latitudes dans l'interprétation des réponses ;
- quand il nous est précisé que "*plus de 300 enseignants d'arts plastiques ont répondu*" (rappelons qu'ils sont environ 7000 en France, ce qui interroge sur la représentativité des 300), aucune information ne nous est donnée sur le sondage qui leur a été adressé, permettant ainsi de déduire "*que les élèves étaient effectivement demandeurs d'un apprentissage plus technique du dessin...*", ni comment un contenu d'enseignement pouvait ainsi être déterminé, non pas en fonction des besoins des élèves, mais en fonction de leur souhait.

La méthodologie appliquée à cette enquête déroge à la rigueur scientifique et à la déontologie requises dans le contexte de l'Enseignement Supérieur et la Recherche auquel nous appartenons.

3. Une représentation archaïque de l'enseignement des Arts plastiques

Le fondement implicite de cette enquête nous apparaît comme rétrograde, attaché à une histoire ancienne qui vit l'enseignement des arts plastiques succéder à l'enseignement du dessin.

L'objectif majeur de cette discipline d'enseignement général et obligatoire, étant d'engager les élèves dans un processus productif, créatif, réflexif et culturel, l'apprentissage de savoirs strictement techniques serait une entrave à la dynamique du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les commanditaires de ce questionnaire semblent ignorer que, d'une part, les épreuves des concours de recrutement et, d'autre part, les programmes d'enseignement actuels réservent une large place aux pratiques du dessin, celles qui engagent des questions de "ressemblance", celles qui ouvrent à "l'autonomie du geste graphique", celles qui participent de "dispositifs de représentation" ; des questionnements qui sont ainsi formulés : "Les différents statuts du dessin", "La ressemblance et ses codes", "La représentation du corps", "La figuration et la construction de l'image", etc.

À travers ces programmes et leur didactique actualisée, les enseignants sont expressément incités à appréhender le dessin et d'autres savoir-faire (relatifs à la peinture, à la photographie, à la sculpture, ...) à partir de questionnements ambitieux, pensés pour participer aux grandes visées de l'enseignement.

En arts plastiques, il serait réducteur et inadéquat d'envisager de prodiguer des pratiques standardisées et expertes (telles que la maîtrise technique du dessin de tradition académique) qui feraient figure de « savoirs savants » qu'il suffirait de « transmettre » en guise d'apprentissage.

On s'étonne également de la contradiction apparente entre cette conception archaïque de l'enseignement des arts plastiques (visiblement défendue par cette enquête), et la préconisation régulièrement réitérée d'un renforcement de l'éducation artistique et culturelle, pour ses vertus en termes de créativité, d'esprit critique, d'ouverture à la diversité des arts et de leurs langages, de stimulation de l'imaginaire, de désinhibition, de dépassement du sens commun et des stéréotypes, etc.

Signature nominative des responsables et chargés de formations

| | | |
|------------------|----------------|--|
| AUDEGOND | Aimeric | INSPE Amiens |
| BALARD | Lionel | INSPE Clermont-Ferrand |
| BARYGA | Philippe | INSPE d'Aquitaine |
| BERTHET | Dominique | INSPE de Martinique_ Université des Antilles |
| BERTRAND | Pascal | INSPE Rennes |
| BLANVILLAIN | Caroline | Université de Montpellier |
| BOUGY-AZRI | Peggy | INSPE de Créteil, UPEC |
| BRICAUD | Antoine | Université de Lille |
| CAUCHY | Séverine | Université Rennes 2 |
| CLAVERIE | Isabelle | Université Bordeaux Montaigne |
| COUBETERGUES | Philippe | INSPE Paris_Sorbonne Université |
| DEVAUX | Gilles | Université Paris 8 |
| DUMONTEIL | Anne | Faculté d'éducation- Université Montpellier |
| ESPINASSY | Laurence | INSPE Aix-Marseille Université |
| ESCORNE | Marie | Université Bordeaux Montaigne |
| FAVIER | Anne | Université Jean-Monnet de Saint-Etienne |
| FLAMBARD | Fabienne | Université Paris 8 |
| GUETEMME | Geneviève | INSPE CVL centre de formation d'Orléans |
| GOUPY | Evelyne | INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées |
| GUEDON | Emmanuelle | Université Paris 8 |
| HARNOIS | Philippe | INSPE Rennes |
| HARTL | Cécile | INSPE d'Aquitaine |
| LAFON-LABARBE | Isabelle | INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées |
| LALLEMAND | Sarah | INSPE Aix-Marseille Université |
| LECAREUX | Marianne | Université Paris 8 |
| LE JEUNE | Claire | INSPE Paris Sorbonne Université |
| MARTIN-BIHOUIS | Olivia | INSPE Paris Sorbonne Université |
| MELIS-KAKAVIATOS | Caroline | INSPE de Lyon_UCBL1 |
| MROCKOWSKI | Stéphane | Université de Strasbourg - INSPE de Strasbourg |
| MULLER | Susanne | INSPE Nancy-Metz |
| PEREZ | Danièle | INSPE de la Réunion |
| PINEL | Karine | Université Paul Valéry Montpellier 3 |
| RAT-ROUSSIN | Annabelle | INSPE Créteil_UPEC |
| REBILLAUD | Marie-Juliette | INSPE Orléans |
| ROUVERA | Bruno | UPHF Valenciennes - INSPE Haut de France |
| SANCHEZ IBORRA | Corinne | INSPE de Lyon_UCBL1 |
| SCHERB | André | INSPE Rennes |
| STROHM | Jean-François | INSPE Strasbourg_INSPE |
| TARAGANO | Muriel | Université Rennes 2 |
| TISSERAND | Eric | INSPE Strasbourg |
| TRENTINI | Bruno | UFR ALL-Metz de l'université de Lorraine |
| VILLAGORDO | Eric | INSPE Montpellier_ Université Paul Valéry |
| WAJEMAN | Nathalie | INSPE Créteil_UPEC |

ANNEXES

A- COURRIEL INTRODUCTIF

De: JEAN DELPECH DE SAINT GUILHEM <jean.delpech-de-saint-guilhem@igesr.gouv.fr>

Objet: questionnaire master MEEF arts plastiques

Date: 5 juin 2020 à 16:04:16 UTC+2

« Chers collègues,

La lettre de mission ci jointe, pour laquelle nous avons été désignés, demande à l'inspection générale de formuler des propositions tendant à renforcer la pratique du dessin chez les élèves, principalement en collège, en les « dotant d'éléments de maîtrise technique précis »

Un premier questionnaire auquel plus de 300 enseignants d'arts plastiques ont répondu a montré que les élèves étaient effectivement demandeurs d'un apprentissage plus technique du dessin, et qu'une majorité d'enseignants y étaient favorables. Le besoin d'une formation plus spécifique de ceux-ci se pose, et nous souhaiterions recueillir votre avis pour en préciser le contexte.

Le questionnaire ci-joint est anonyme et se complète en quelques minutes, il est adressé aux INSPE proposant un master MEEF arts plastiques pour le second degré. Il se fonde sur votre connaissance des flux d'étudiants reçus en M 1, et votre appréciation de leurs compétences dans le cadre des ateliers de pratique. Le rapport final ne fera état que de résultats consolidés. »

B- QUESTIONNAIRE

Dessin et Master MEEF arts plastiques

1. Pouvez-vous estimer le pourcentage d'étudiants (tes) reçus en M1 ne disposant pas à votre sens des compétences suffisantes pour enseigner les bases techniques du dessin (notamment perspective, proportions, modelé...) ?

2. Les ateliers de pratique en M1 seraient ils adaptés à l'apprentissage ou l'approfondissement de ces bases ?

oui

Non

3. Y seriez-vous favorable ?

oui

Non

4. D'autres apports disciplinaires ou didactiques seraient il nécessaires ?

oui

Non

5. Si oui, lesquels ?

6. Avez-vous des commentaires particuliers sur ce questionnaire ?

Envoyer



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le directeur du cabinet

Paris, le **24 DEC. 2019**

Note à l'attention de
Madame Caroline PASCAL
Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Objet : *Mission d'expertise « arts plastiques, photographie et danse ».*

Le Président de la République a fixé pour objectif que tous les enfants bénéficient d'une éducation artistique et culturelle associant la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances. La réalisation de cet objectif « 100 % EAC » suppose la définition d'une stratégie globale portée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse portant sur l'ensemble des champs disciplinaires.

Outre les 5 priorités données par le ministre en septembre 2018 (chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral, exercer son esprit critique), il convient donc de conduire une réflexion sur les disciplines qui n'ont pas encore bénéficié d'une nouvelle impulsion politique.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir diligenter une mission d'expertise portant sur :

- Les arts plastiques et la photographie
- La danse

Cette mission aura pour objectifs de faire un état des lieux et des préconisations au regard :

- Des contenus pédagogiques de l'enseignement de ces disciplines ;
- Des formations initiales et continues proposées ;
- Des actions artistiques et culturelles à développer ou à initier ;
- Des synergies à renforcer avec les acteurs culturels.

.../...

Concernant les arts plastiques et la photographie, vous veillerez à formuler des préconisations visant à :

- Renforcer la pratique du dessin, qui concilie les fonctions d'observation et d'expression. Vous envisagerez en particulier quelle pourrait être, au collège, une progression aboutissant à doter les élèves d'éléments de maîtrise technique précis, bagage particulièrement précieux à l'heure où le numérique tend à éloigner l'œil et la main ;
- Développer le regard critique des élèves sur la photographie, à l'heure où la profusion d'images véhiculées par les réseaux sociaux s'accompagne parfois d'une uniformisation des formes et des regards et réclame la construction d'un esprit critique sur le rôle et le sens de l'image.

Concernant la danse, vous veillerez à formuler des préconisations visant à :

- Favoriser une mixité réelle entre garçons et filles
- Prendre conscience de son corps et respecter le corps de l'autre.

Les inspecteurs généraux que vous désignerez veilleront, pour enrichir leurs travaux, à se rapprocher des services du ministère de l'Éducation nationale concernés, ainsi que de ceux du ministère de la Culture.

Leurs conclusions, qui devront prendre la forme d'une courte note de synthèse, devront me parvenir au mois de février 2020.



Christophe KERRERO